

**Bureau International d'Education**

# **LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION**

**Rapport national du Tchad**

**( CIE, 46<sup>e</sup> Session)**

Ministère de l'Education Nationale

**N'Djamena, juin 2001**

## **1 - APERCU DU SYSTEME D'EDUCATION A LA FIN DU XXe SIECLE.**

### **1.1. Les principales reformes et les innovations introduites dans le système d'éducation au cours de la dernière décennie.**

Depuis 1990, le Tchad a adopté sur le plan éducatif, en accord avec ses partenaires en développement une politique éducative "**la Stratégie Education et Formation en liaison avec l'Emploi (EFE)**". Cette stratégie a tiré ses fondements du plan d'orientation adopté en 1990 par le Gouvernement et qui définit les options de politiques économique et social du Tchad à l'horizon 2000 ainsi que de la **Déclaration Mondiale de Jomtien de Mars 1990 sur l'Education Pour Tous**.

La stratégie EFE répond à la volonté du Gouvernement de valoriser les ressources humaines par l'Education, la Formation et l'Emploi. Elle repose sur une double option :

- a) une stratégie à but qualitatif visant l'amélioration du rendement du système par la revitalisation des structures d'éducation et de formation;
- b) une stratégie à but quantitatif visant une expansion modérée des effectifs, mais permettant d'assurer le continuel ajustement de l'accroissement démographique aux réalités économiques et socio - culturelles du pays

En terme de priorités il convient de souligner notamment:

- la priorité accordée à l'éducation de base ( Elémentaire et Alphabétisation) et à l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle;
- le renforcement de la politique d'encouragement des initiatives communautaires ;
- la promotion de la scolarisation des filles ;
- des efforts particuliers en faveur des zones déshéritées;

- l'augmentation progressive de la part des dépenses d'éducation dans le budget national ( 13,8 % en 1989 à 20 % en 2000 ) et la diversification du financement vers le secteur privé.

Le Programme National EFE a reçu l'appui des instances nationales et de la communauté internationale. La Stratégie EFE a ainsi bénéficié du sceau de la **Conférence Nationale Souveraine** organisée du 15 janvier au 6 avril 1993. Elle a été soutenue par les **Etats Généraux de l'Education Nationale** tenus en octobre 1994, qui ont recommandé qu'elle soit érigée en **Loi d'Orientation de l'Education et de la Formation**, avec élargissement aux domaines de la Culture, de la Jeunesse et des Sports. Cette stratégie exprime, dans sa finalité, le droit à la culture contenue dans la Constitution adoptée par voix référendaire le 31 mars 1996, et souligné dans le programme politique du Gouvernement, présenté à l'Assemblée Nationale le 3 juin 1997.

La mise en œuvre effective du Programme a démarré en avril 1994, après la réunion de positionnement des Bailleurs de fonds tenue en juin 1993. Son pilotage est assuré par le Comité National pour l'Education et la Formation en liaison avec l'Emploi ( CONEFE ), instance interministérielle d'orientation et de décision. Le CONEFE dispose d'un Secrétariat Exécutif et de deux organes techniques : l'Observatoire de l'Education, de la Formation et de l'Emploi ( O B S E F E ) et le Fonds National d'Appui à la Formation Professionnelle ( FONAP). Ces organes ont été créés par décrets 765, 766 et 767/PR/MPC/93 du 31 décembre 1993. Leur rôle principal se résume ainsi:

- le Secrétariat Exécutif est une structure charnière d'exécution et de coordination de l'ensemble du dispositif;
- l'OBSEFE est chargé d'assurer l'interface entre les institutions d'éducation et de formation et le marché du travail;
- le FONAP est chargé de recueillir et d'utiliser les fonds destinés au financement des actions de formation professionnelle à caractère conjoncturel.

L'ensemble de ces structures est placé sous la tutelle du Ministère chargé du Plan qui assure la présidence du CONEFE.

Le coût global de ce Programme est estimé à 436,28 millions de dollars US pour la période 1993/2000. La contribution nationale dans la mise en œuvre de la Stratégie est constituée des apports du Gouvernement ( 103,58 millions de dollars US) et de ses partenaires intérieurs, notamment les APE et les

Collectivités locales ( 10 millions de dollars US). Ainsi la part du budget consacrée à l'Education passera de 13,8 % en 1989 à 20 % à l'an 2000. Elle est essentiellement consacrée aux salaires des personnels et au fonctionnement des structures d'éducation et de formation.

Les Associations des Parents d'Elèves apportent une contribution soutenue dans le fonctionnement des établissements scolaires et en particulier dans les écoles communautaires où elles supportent les charges salariales des maîtres suppléants qui représentent plus de la moitié des enseignants.

L'Etat encourage le secteur privé à prendre une part importante dans la scolarisation des enfants. A cet effet, les textes portant réglementation des écoles privées sont en cours de révision. Une large campagne de plaidoyer en faveur de la promotion de la scolarisation des filles se développe à travers l'ensemble du territoire national.

La mise en œuvre de la stratégie EFE a permis d'obtenir des résultats significatifs. Cependant, de nombreuses faiblesses persistent encore. Pour les années à venir, d'ici à l'an 2004, les orientations générales de l'Education et de la formation s'articulent autour de trois points essentiels, conformément à la Constitution de la République à savoir :

- la sauvegarde de la promotion des valeurs nationales de civilisation;
- la pensée d'un enseignement public laïc gratuit;
- la garantie d'une éducation de base à tous les enfants.

Cette phase transitoire qui précède l'ère pétrolière va être marquée , entre autres, par l'amélioration de la qualité de gestion à tous les niveaux et à l'élargissement de l'accès dans les sous - secteurs prioritaires notamment l'enseignement de base, l'alphabétisation et l'enseignement technique et la formation professionnelle. Les autres sous - secteurs concernés sont l'enseignement secondaire général, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique et enfin de sous -secteur culture, jeunesse et sports.

### **a ) Le cadre juridique de l'Enseignement.**

**La Loi d'orientation** est dans beaucoup de systèmes, le cadre juridique le mieux indiqué qui tente de clarifier les principes fondamentaux posés par la Constitution relatifs à l'éducation. Dans le système éducatif tchadien, cette Loi d'orientation est attendue depuis quelques années. Cependant, le Tchad a adopté en Novembre 1990, la Stratégie nationale d'Education et de Formation en liaison

avec l'Emploi (EFE) décrite plus haut. Les fondements de cette stratégie sont conformes aux options du Plan d'orientation " **Le Tchad vers l'an 2000** " et aux recommandations de la Conférence Mondiale sur " l'Education pour Tous " tenue en Mars 1990 à JOMTIEN.

Les Etats généraux de l'Education Nationale tenus à N'Djaména du 19 - 29 Octobre 1994 avaient pour mission de définir, sur la base des acquis de la stratégie EFE, les grandes orientations d'une politique éducative renouvelée et adaptée tant aux besoins qu'aux moyens du Tchad.

## **b) L'organisation, la structure et la gestion du système**

Le système Educatif au Tchad est géré à travers deux Ministères à savoir le Ministère de l'Education Nationale ( MEN ) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur. Aussi ces appellations ne sont-elles pas stables.

### **1 - Le Ministère de l'Education Nationale**

L' Organigramme du Ministère de l'Education Nationale se présente de la manière suivante, conformément au Décret n°299/PR/MEBSA/ 97 du 07 juillet 1997 réorganisant ledit Ministère

#### ***1.1. Au niveau national***

Le Ministère de l'Education Nationale est chargé de mener la politique du Gouvernement en matière d'éducation et de formation. Au Cabinet du Ministre sont rattachés:

- la Commission Nationale Tchadienne pour l'UNESCO,
- des Organes consultatifs qui sont:
  - . la Commission Nationale d'Affectation et de Mutation de tout le personnel du département. Elle regroupe annuellement les Directions techniques centrales et les Délégations départementales de l'Education Nationale;
  - . le Comité Budgétaire National
  - . la Commission Nationale des Programmes, du Livres et des Matériels Didactiques;
  - . le Conseil National de la Carte Scolaire;

- . le Comité National pour l'Elimination de l'Analphabétisme au Tchad.

- L'Inspection générale des Services, une nouvelle Institution mise en place par le Décret N°176/PR/MEN/97 du 28/04/97 a rang et prérogative d'une Direction générale de l'Administration Centrale. Elle est animée par un Inspecteur Général des Services, assisté de quatre (4) Inspecteurs des Services responsables de:

- . l'Inspection des services chargée des Ressources humaines
- . l'Inspection des services chargée du Contrôle Financier et Matériel
- . l'Inspection des Services chargée de la Réglementation des Textes
- . l'Inspection des Services chargée du Contrôle des Activités pédagogiques, d'Analyse et de la Prospective.

L'Inspection générale des Services est donc une structure d'inspection et de Contrôle de l'ensemble des Services Centraux et Extérieurs relevant du Ministère de l'Education Nationale.

- La Direction Générale

Elle est dirigée par un Directeur Général assisté d'un Directeur Général Adjoint, tous deux nommés par Décret. Ils ont pour tâche d'assurer l'animation générale et la Coordination des différentes directions techniques centrales et départementales et les services relevant du Ministère de l'Education Nationale ainsi que les liaisons avec les autres départements Ministériels, le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG), les collectivités locales, les établissements publics, les sociétés d'Economie mixte et les Organismes Internationaux ou étrangers pour toutes les questions relevant de la compétences du Ministère de l'Education Nationale. A la Direction générale sont rattachés:

- . le service du Secrétariat
- . le services d'Etudes, de la Réglementation, des Documents et des Archives.
- . la cellule de Coordination de la stratégie éducation Formation -Emploi
- . le Bureau d'Appui Pédagogique

En plus de ces services consignés dans le Décret N°299, le Ministère a vu la nécessité de créer et de rattacher à la Direction Générale les Services ci-après:

- . le Service du Courrier central

- . le Service d'Evaluation et de Suivi
- . le Service de l'Enseignement Privé
- . la Division du Bilinguisme.

Récemment, en janvier 2000, le Comité de Préparation du Projet Education de Base IDA VI est mis en place par Arrêté du Ministère de l'Education Nationale avec plusieurs groupes de travail.

Le projet de 2001 - 2010 dont l'exécution est probable à compter d'octobre 2001 focalise ses objectifs sur les pôles de **l'équité de l'éducation, la qualité de l'éducation et du partenariat Etat- Association des Parents d'Elèves**

## ***1.2. Au niveau central.***

La Direction Générale coordonne huit Directions Techniques chargées chacune de l'animation et du contrôle de son domaine de compétence. Il s'agit de:

### **1.2.1. La Direction de l'Enseignement de Base**

Elle est chargée de gérer les Inspections de l'Enseignement Elémentaire qui sont au nombre 119 aujourd'hui. Les Inspections sont réorganisées en secteurs d'Animation Pédagogique.

### **1.2.2. LA Direction de l'Enseignement Secondaire Général**

Elle gère les Lycées et les Collèges d'Enseignement général qui passent de 175 en 1997 - 1998 à 258 en 2000 - 2001

### **1.2.3. La Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel**

Elle gère le Lycée Technique Industriel de N'Djaména, les Lycées Techniques Commerciaux de N'Djaména et de Moundou, le Collège d'enseignement Technique de SARH et les Centres d'Apprentissage Technique et de Perfectionnement.

Depuis des années le Secteur public de l'enseignement technique n'évolue pas. On peut noter au niveau des privés quelques centres de formation professionnelle plus ou moins reconnus dans le marché de l'emploi.

#### 1.2.4. La Direction de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (DAPLAN)

La Direction de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales coiffe 76 Secteurs d'Alphabétisation et d'Education Permanente ( SAEP) au niveau régional et les cours du soir et centres d'Alphabétisation existant dans les écoles, les centres sociaux, les lieux de culte, etc. Vu l'engouement des apprenants, le nombre des centres est passé de 1.068 en 1997 à 1.829 en 1999 soit un taux d'accroissement de 30,08 % et le nombre d'apprenants est passé de 46.159 en 1997 à 89.788 en 1999. L'accent a été mis sur les femmes et les filles ainsi qu'à l'utilisation des langues nationales dans l'apprentissage, contrairement au cours de rattrapage autrefois mené uniquement en français.

#### 1.2.5. La Direction de l' Administration et des Ressources Humaines (DARH )

La Direction de l'Administration et des Ressources Humaines est une structure chargée de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère de l'Education Nationale. Elle gère l'emploi et la carrière de l'ensemble des personnels du Ministère. La DARH loge en son sein les Services financier et du service du matériel.

#### 1.2.6. La Direction de la Formation et de l'Action Pédagogique (DFAP)

La Direction de la Formation et de l'Action Pédagogique est une structure chargée de l'animation pédagogique et de la formation initiale et continue des enseignants de l'élémentaire, et de l'alphabétisation. Ainsi, la DFAP coordonne les activités de **34 Centres de formation continue ( CFC)** appelés entre temps Centres Régionaux de Formation Continue ( CRFC), les écoles Normales d'Instituteurs ( ENI) dont le nombre est passé de 5 en 1994 avec 550 étudiants à 7 en 2000 - 2001 avec 1930 étudiants. La DFAP gère également les Centres d'éducation féminine ( CEF) placés dans 14 chefs lieux des Préfectures et les écoles d'application. La cellule technique pour la Promotion de la Scolarisation des Filles précédemment rattachée à la Direction Générale revient à présent à la Direction de la Formation et de l'Action Pédagogique .

#### 1.2.7. La Direction de l'Analyse et de la Prospective (DAPRO)

La Direction de l'Analyse et de la Prospective est chargée de la prévision, la programmation des données et des activités relatives à l'évolution du système éducatif dans le cadre de la politique d'éducation et de formation. Elle fait la

synthèse des données aux fins d'information des différentes structures et partenaires sur la situation présente du secteur de l'Education et de la formation.

La Direction de l'Analyse et de la Prospective coiffe le service national des examens et concours et les services de planifications au niveau déconcentré pour la collecte des données.

#### 1.2.8. La Direction des Projets Education

La Direction des Projets Education est une structure Technique chargée de la définition des orientations, la Coordination et l'animation de l'application de la politique de l'Etat en matière de conception, d'élaboration, de suivi et d'évaluation des projets d'investissement du Secteur d'éducation et de formation.

La Direction du Projet Education gère le service des cantines scolaires.

#### *1.2. Au niveau déconcentré*

Au niveau des Départements (anciennement appelés Préfectures), le Ministère a mis en place les Délégations Départementales de l'Education Nationale qui passent de 14 (ancien découpage administratif) à 29 correspondant au niveau découpage administratif. Les délégations sont compétentes pour toutes les questions relatives à l'Education et à la formation. Elles assurent la Coordination, l'animation, la gestion, le contrôle de toutes les structures relevant du Ministère de l'Education Nationale au niveau du département.

Placés sous l'autorité directe du Directeur Général du Ministère de l'Education Nationale, les Délégués servent de courroies de transmission entre les Directions techniques Centrales et les services extérieurs dans le Département

### **2. Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Le Ministre dispose d'une administration constituée de la Direction générale, de la Direction de l'Enseignement Supérieur et des Bourses et de la Direction de la Recherche Scientifique et Technique. Le Ministère dispose également d'un organe consultatif, le Comité National de la Recherche Scientifique et Technique ( CNRST) pour la prise des décisions en matière de recherche .

Placée sous l'autorité du Ministère , le Rectorat coordonne les activités des Universités et des Instituts d'enseignement supérieur. Il s'agit de :

- l'Université de N'Djaména avec ses 4 facultés ( Lettres et Sciences Humaines, Sciences Juridiques et de Gestion, Sciences Exactes et Appliquées et Sciences de la Santé ) compte aujourd'hui plus de 5.000 étudiants dans des structures qui étaient prévues, à sa création en 1971, pour en contenir 600;
- l'Institut Universitaire des Sciences Agronomiques et de l'Environnement de SARH;
- l'Institut Universitaire des Sciences Techniques d'Abéché

### c) **Les politiques, les méthodes et les instruments d'évaluation**

Avant de parler de la question, il n'est pas superflu de voir l'historique du système d'évaluation dans le système éducatif.

Le Service d'Evaluation et du suivi de la formation a été créé par Arrêté N°287 du 20 décembre 1989. Sa création répond au souci du Ministère de l'Education Nationale de se doter d'un organe responsable de la conception et de la réalisation des opérations d'évaluation. A ce titre la mission qui lui est dévolue consistait à assurer :

- le suivi des activités de formation en cours d'exécution;
- la mesure des compétences des maîtres dans leur classe après avoir suivi des stages de formation ;
- la localisation des dysfonctionnements dans la formation et l'introduction des mesures correctives visant à améliorer le fonctionnement et le rendement de l'appareil de formation ;
- la réalisation d'études portant aussi bien sur le système de formation actuel que sur ses transformation éventuelles.

A sa création la structure interne du SESEF comportait une cellule centrale et des antennes régionales localisées dans les anciennes inspections principales de l'enseignement élémentaire ( actuelles Délégations départementales de l'Education Nationale ). La mission des antennes consistait à :

- Recevoir les orientations de la cellule centrale et en assurer la faisabilité et la régulation ;
- Réaliser la passation des tests et autres instruments de mesure ;

- Collecter toutes les informations utiles à la cellule centrale et en assurer la communication et la transmission.

Sur le plan statutaire, à sa création, le SESEF était placé sous la tutelle de la Direction de l'Enseignement Élémentaire ( actuelle Direction de l'Enseignement de Base ).

En 1992, il fut rattaché à la Direction de la planification et des bourses ( DPB) actuelle Direction de l'Analyse et de la Prospective ). Deux ans plus tard, en 1994, il fusionne avec le Bureau d'Appui Pédagogique (DAP) pour former le CAFE ( Centre d'Appui à la Formation et à l'Evaluation ). En 1995, le CAFE étant dissous, le SESEF devient SES ( Service d'Evaluation et du Suivi ) et est placé cette fois sous l'autorité de la Direction Générale; défini comme étant une structure technique d'évaluation quantitative et qualitative, ses attributions consistent désormais à :

- réaliser des études périodiques sur le rendement du système éducatif en concertation avec d'autres structures du Ministère de l'Education Nationale;
- concevoir, produire et diffuser les instruments appropriés d'évaluation pédagogique;
- exécuter les activités d'évaluation des projets éducation ;
- participer à la réflexion permanente sur le système éducatif.

Enfin le Décret N°299/MEBSA/97 portant réorganisation du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation ne mentionne nulle part l'existence d'un service d'évaluation et de suivi au sein du département. Il est plutôt fait mention d'une division de l'évaluation et du suivi rattachée au BAP mais cette division n'a jamais été fonctionnelle.

Depuis lors, le SES fonctionne comme une composante du projet d'enseignement fondamental ( IDA V) dont il assure la mise en œuvre du volet " testing ".

En dépit des difficultés tant sur le plan des ressources humaines que matérielles, le SES a pu mener un certain nombre d'activités dont la plus significative est l'étude portant sur le rendement scolaire des élèves de l'élémentaire. Cette étude, réalisée dans le cadre des activités du projet IDA V et en collaboration avec l'Université de Québec à Montréal, a consisté à expérimenter un système de testing dans 50 écoles réparties dans 3 régions du pays. L'expérimentation a donné lieu à la publication de plusieurs rapports dont un rapport technique et 3 rapports ciblés destinés respectivement aux parents d'élèves, aux responsables centraux de l'éducation et aux enseignants.

En ce qui concerne les **méthodes d'évaluation**, il est généralement recommandé aux enseignants d'évaluer leurs élèves et étudiants à travers les exercices, les contrôles continus, les compositions, les examens partiels et les examens de fin d'année. Cependant, aucune méthode n'est explicitement décrite. L'on constate d'une manière générale que les enseignants élaborent eux-mêmes les instruments d'évaluation, généralement des instruments de prestation qui parfois ne sont pas en congruence avec les objectifs pédagogiques. Ils ne sont pas toujours valides non plus et manquent de fidélité.

Les enseignants passent ces instruments aux élèves ou étudiants dans les temps et les conditions fixés de leur propre initiative. Après exécution des tâches par les élèves, les enseignants récupèrent les copies qu'ils corrigent, puis affectent des notes selon des barèmes propres à chaque matière. La moyenne des notes calculée sur 10 ou 20 permet de prendre des décisions.

Dans le cadre du programme d'action de la Stratégie Education et formation à l'horizon 2004, le **Service d'Evaluation et de Suivi** sera renforcé et rendu opérationnel. Il mènera différentes études et tests (psychomoteurs, cognitifs, socio-affectif, etc.) dont les résultats vont être régulièrement publiés et mis à la disposition des principaux acteurs du système éducatif.

#### **d) Les objectifs et les principales caractéristiques des réformes actuelles et à venir**

Le contexte dans lequel se trouve le système éducatif aujourd'hui se caractérise par une insuffisance criante de ressources humaines qualifiées, une faiblesse des ressources financières ainsi qu'un déficit accablant en infrastructures et capacités opérationnelles. Aussi, la politique éducative en vigueur depuis 1990 et réajustée en janvier 2000 a-t-elle opté pour des actions s'articulant autour des trois axes principaux qui sont: (i) l'accroissement des capacités d'accueil à tous les niveaux d'éducation et de formation; (ii) l'amélioration de la qualité des enseignements et de apprentissages (iii) et le renforcement des capacités institutionnelles.

##### ***- Accroissement des capacités d'accueil et de formation***

Face à l'insuffisance quantitative et qualitative des structures d'accueil et de formation, il est envisagé la réhabilitation et l'extension des infrastructures existantes ainsi que la construction et l'équipement des nouveaux bâtiments destinés à l'enseignement et à la formation. La demande d'éducation ne pouvant être entièrement satisfaite à brève échéance, il est envisagé de recourir au **système de double vacation** dans le fonctionnement des établissements en milieu urbain où les effectifs sont pléthoriques; et à la pratique des **classes multigrades** actuellement en vigueur en milieu rural où les effectifs sont faibles.

Il s'agit d'affecter à un seul enseignant 2 à 3 classes pédagogiques dans une même salle de classe.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer le réseau scolaire, l'Etat apportera son soutien au développement du secteur privé à travers des mesures d'allègement des procédures d'ouverture et d'extension des établissements privés.

- ***L'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages***

Le renforcement des compétences des personnels, la réactualisation et l'adaptation des contenus et stratégies d'enseignement et de formation ainsi que la production des manuels et matériels didactiques adaptés aux nouveaux curricula constituent les principales actions à mener en vue d'améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages. De manière opérationnelle, les actions suivantes seront entreprises:

. rénovation des programmes d'enseignement et de formation

Le Gouvernement entend reformer les méthodes et programmes d'enseignement et de formation pour les adapter aux réalités nationales et aux mutations intervenues ces dernières années.

. élaboration d'une nouvelle politique éditoriale

L'application des nouveaux programmes d'enseignement et de formation nécessitera des outils pédagogiques appropriés. Dans cette optique, il sera procédé à la production locale des manuels scolaires et des matériels didactiques.

. renforcement des compétences des enseignants

Cette action suppose le renforcement du dispositif de formation initiale et continue des enseignants et des formateurs qui devrait se traduire par l'augmentation de l'offre d'éducation et par le relèvement du niveau de formation dans les écoles normales d'instituteurs et autres institutions spécialisées. Une attention particulière sera accordée au recrutement des enseignants des disciplines scientifiques.

### **- Le renforcement des capacités institutionnelles**

Le renforcement des capacités institutionnelles se traduira par l'amélioration des capacités d'organisation, de planification, de gestion et d'évaluation du système éducatif grâce:

- . au développement du système de collecte et de traitement des données statistiques scolaires,
- . au renforcement du système d'information relatif à la gestion des ressources humaines,
- . à une circulation efficace de l'information et de la documentation à travers les différentes structures impliquées dans le système,
- . à la mise en place d'outils performants de gestion au niveau déconcentré,
- . à l'instauration d'un mécanisme de communication et de plaidoyer.

## **1.2. Les principales réalisations de la dernière décennie sur les plans quantitatif et qualitatif, notamment en ce qui concerne :**

### **a / - l'accès à l'éducation.**

#### *Au niveau de l'Elémentaire*

Le dernier recensement de la population et de l'habitat effectué au Tchad en 1993 indique une population totale de 6.300.000 âmes. En 1999 cette population est estimée à 7.200.000. Le 31 décembre 1998, on a estimé à 1.242.160 le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école élémentaire.

L'enseignement de base accueille les enfants âgés de 6 à 11 ans. Au cours de 5 dernières années (1993/1994 - 1998/1999) près de 300.000 nouveaux élèves ont été accueillis dans l'enseignement élémentaire portant les effectifs de 547.996 à 839.931 soit un taux de croissance annuelle de 11,2 %. Le nombre de filles inscrites est passé à la même période de 177.897 à 308.625. Néanmoins, leur représentativité demeure encore faible malgré les progrès réalisés au cours des dernières années. En effet, en 1994/1995, 32 % des effectifs se composaient des filles contre 36 % en 1998/1999.

Le taux brut de scolarisation s'établit 67,4 % alors qu'il était seulement de 46 % il y a 5 ans. L'effort de scolarisation est donc appréciable. Quant au taux net de scolarisation, il se situe en 1998/1999 à 54,5 % soit 66,23 pour les garçons et 42,40 % pour les filles.

### Evolution des effectifs

	1993/1994	1994/1995	1995/1996	1996/1997	1997/1998	1998/1999
<b>Garçons</b>	<b>367 087</b>	<b>369 799</b>	<b>396 894</b>	<b>447 685</b>	<b>508 473</b>	<b>531 306</b>
<b>Filles</b>	<b>175 318</b>	<b>177 897</b>	<b>194 599</b>	<b>233 224</b>	<b>278 064</b>	<b>308 625</b>
<b>TOTAL</b>	<b>542 405</b>	<b>547 696</b>	<b>591 493</b>	<b>680 909</b>	<b>786 537</b>	<b>839 931</b>

Source: Statistiques Direction de l'Analyse et de la Prospective (Ministère de l'Education nationale)

Il existe cependant d'importantes disparités des taux de scolarisation entre les Préfectures. Le Logone Oriental détient le taux le plus élevé avec 97,1 % tandis que le B.E.T. le taux le plus bas avec seulement 15,3 %.

#### Au niveau du secondaire Général

L'enseignement Secondaire Général est caractérisé par une forte croissance des effectifs avec un taux d'admission de 45 %. Cette évolution ne s'est pas accompagnée d'une amélioration de la qualité des apprentissages et du rendement interne. Sous la poussée de la demande scolaire de plus en plus forte, les effectifs scolaires ont presque triplé en 10 ans passant de 45 000 en 1988/1989 à 121 000 en 1998/1999, soit un taux d'accroissement de 10,07 %. Cette accélération a eu un très fort impact sur la ratio élèves /classe où l'on trouve, notamment à N'Djaména, des classes de plus de 200 élèves. Toutefois, cette augmentation d'effectifs a beaucoup plus profité aux garçons qu'aux filles puis qu'elles ne représentent que 20,42 % des effectifs globaux en 1998/1999.

#### Au niveau de l'enseignement Secondaire Technique et Professionnel.

En 1998/1999 le nombre d'élèves fréquentant les établissements d'enseignement technique et professionnel est de 2 009 élèves. Parmi ceux-ci, on dénombre 30,5 % des filles reparties en grande majorité dans les filières commerciales. Toutefois en suivant l'évolution des effectifs la tendance observée est plutôt à la baisse. C'est ainsi que de 3 247 élèves en 1993/1994 les effectifs sont tombés à 2 009 élèves en 1998/1999 soit une baisse moyenne de 9 % par an. Cette baisse est surtout observée dans les effectifs des Lycées Techniques avec un nombre d'élèves qui varie de 2 831 en 1993/1994 à 1 539 en 1998/1999 soit plus de 45 % de baisse relative.

#### **Evolution des effectifs des élèves de l'établissement Technique et Professionnel .**

	<b>93/94</b>	<b>94/95</b>	<b>95/96</b>	<b>96/97</b>	<b>97/98</b>	<b>98/99</b>
Collège technique	213	346	259	240	261	266
Lycée Technique	2.831	2.108	1.725	1.716	1.298	1.539
Centre d'apprentissage	203	310	136	197	164	204

Source: Statistiques Direction de l'Analyse et de la Prospective (Ministère de l'Education nationale)

### Au niveau de l'Enseignement Supérieur

Pour l'année académique 1998/1999, l'enseignement supérieur a enregistré 5 901 étudiants dont 885 de sexe féminin représentant 15 % des effectifs. Au cours de la période 1995/1996 à 1998/1999, le nombre d'étudiants a augmenté de 21,7 % en moyenne par an.

#### **Evolution des effectifs des étudiants par filière .**

	<b>1995/1996</b>	<b>1996/1997</b>	<b>1997/1998</b>	<b>1998/1999</b>
Sciences Exactes et Appliquées	447	455	674	923
Droit et Sciences Economiques	980	964	1.294	1.348
Sciences de la Santé	107	145	111	179
Lettres et Sciences Humaines	1.617	1.780	2.433	2.780
Sciences de l'Education	123	113	109	166
Institut Supérieur de Gestion	0	341	178	252
Universel Roi Faiçal	0	0	0	253
<b>Ensemble</b>	<b>3.274</b>	<b>3.798.</b>	<b>4.799</b>	<b>5.901</b>

Source: Statistiques Direction de l'Analyse et de la Prospective (Ministère de l'Education nationale)

#### **b) L'équité en matière d'éducation.**

Le système d'éducation tchadien comporte de nombreuses insuffisances notamment les disparités en ce qui concerne les taux de scolarisation entre les différentes Préfectures ( Département ). En effet, le taux de scolarisation varie entre 97,10 % pour la Préfecture du Logone Orientale et 15,3 % au B.E.T.

Les mêmes disparités existent au nouveau de la scolarisation des filles. A cet égard le taux de scolarisation des garçons est presque le double de celui des filles dans les Préfectures de la Tandjilé, du Mayo-Kebbi et des deux Logones. Au B.ET. et au Biltine, deux des Préfectures les moins scolarisées, le taux de scolarisation des garçons est trois fois plus élevé que celui des filles. Par ailleurs on note que seulement quatre Préfectures, les deux Logones ( avec 60 % ), la Tandjilé ( 55,9 %) et le Moyen Chari ( 53,1 % ) scolarisent plus de la moitié des filles en âge d'aller à l'école.

D'une manière générale les faibles taux de scolarisation des filles dans certaines Préfectures sont liés à l'éloignement des écoles, à l'absence des cantines scolaires et aux facteurs socio - religieux.

Les disparités sont également observées au niveau des enseignants. C'est ainsi que le ratio élèves/enseignant au primaire passe de 92 dans le Kanem à 57 dans

le Guéra tandis que la proportion des maîtres qualifiés est comprise entre 31,1 % au Kanem et 75,7 % au Lac.

Ces disparités qui sont contraires aux dispositions des textes fondamentaux montrent à l'évidence que le développement du système scolaire ne s'est pas fait suivant les techniques de la carte scolaire.

Le Gouvernement du Tchad entend initier progressivement le développement du réseau éducatif par la rationalisation de la carte scolaire dans le sens de ses priorités. Le souci majeur étant de parvenir à établir les besoins réels en matière de scolarisation et de formation et mener des actions en fonction des potentialités économiques du pays. Ce qui implique: (i) la rationalisation des l'offre d'éducation par la mise en place d'un cadre institutionnel régissant la carte scolaire; (ii) la promotion de la scolarisation des filles par la poursuite de l'opération pilote menées depuis 1995 dans quatre Préfectures et qui donne des résultats satisfaisants dans le sens de l'augmentation des effectifs des filles inscrites à l'école; (iii) la réduction des disparités en donnant la chance d'accès à l'éducation aux enfants de deux sexes dans toutes les régions de différents milieux socio- culturels ; (iv) le développement des écoles communautaires en participant à la prise en charge des salaires des maîtres communautaires notamment dans les zones rurales.

Le même déséquilibre en matière de carte scolaire est également observé au secondaire aussi bien en ce qui concerne l'implantation des établissements, la répartition des enseignants, que celle des infrastructures.

### **c) La qualité et la pertinence de l'Enseignement**

#### *Au niveau du primaire*

L'analyse de l'efficacité interne du système éducatif fait ressortir l'importance des taux de redoublement d'un niveau à un autre. C'est ainsi qu'en 1998/1999 ces taux représentent globalement 27,7 % dont 29,2 % pour les filles contre 26,9 % chez les garçons. Quant aux taux d'abandon, ils sont tout aussi alarmants. A la fin de l'année 1998/1999 les 12,5 % d'élèves ont abandonné l'école soit 13,1 % de filles et 12,1 % de garçons. Mais ce taux atteint un pic de 25,4 % à la fin du cycle de primaire soit 27,92 % pour les filles et 24,28 % pour les garçons.

Cette situation à de nombreuses causes qui sont entre autres :

- l'insuffisance et le manque de qualification le 54,04 % d'enseignants.
- Les conditions de travail des enseignants restent précaires avec un ratio élèves/salle de classe encore très élevé ( certains classes dans les grandes agglomérations atteignent 150 élèves ).
- La vétusté, la précarité et l'insuffisance du patrimoine immobilier.
- Des programmes d'enseignement devenus obsolètes et qui méritent d'être actualisés.

#### *Au niveau Secondaire Général et Technique.*

Les taux de redoublement et d'abandon sont encore plus importants qu'au primaire. En 1998/1999 le taux de redoublement étant de 18 % soit 18,6 % pour les filles et 17,9 % pour les garçons. Mais en fin de cycle ( terminale ) ce taux atteint 27,8 % .

Quant au taux d'abandons il atteint 45 % en fin de cycle du secondaire c'est-à-dire pratiquement un élève sur deux.

Les mêmes causes qu'au primaire ont affecté la qualité de l'enseignement au niveau du secondaire. Ce sont entre autres :

- l'insuffisance quantitative et qualitative de enseignants avec 51 % d'enseignants non qualifié. Quant au déficit numérique , il se chiffre à 731 enseignants avec une très forte proportion pour les matières scientifiques;

- les programmes d'enseignement qui remontent à 1984 sont obsolètes et inadaptes car ne prennent pas en compte les réalités socio- économique et culturelles du pays;

- l'insuffisance de manuels et des infrastructures.

#### *L'Enseignement Supérieur et Recherche Scientifiques.*

L'enseignement Supérieur est confronté à quatre problèmes majeurs :

- le développement de l'enseignement supérieur s'est opéré sans relation étroite avec les capacités de l'Etat et de marché de l'emploi. Cette situation s'est aggravé ces dernières années avec l'accroissement des effectifs de l'Université de

N'Djaména qui sont passés de 2 356 en 1995/ 1996 à 5 280 en 1998/1999, soit un taux de 124 %. Les infrastructures de cet cadre d'enseignement n'ont pas évolué depuis sa création en 1971;

- la faible qualification des enseignants et la difficulté de les former au niveau national du fait de l'inexistence des structures compétentes ;
- on note une très forte prédominance des filières littéraires juridiques et économiques ( 82 % des effectifs ) sur les filières scientifiques ( 14,2 % );
- la recherche post doctorale est presque inexistante.

#### **d/ - La participation de la société au processus de changement de l'Education.**

##### *Apport des Association des Parents d'Elèves ( APE).*

Les troubles politico-militaires qui ont ébranlé le Tchad en 1979 se sont traduits sur le plan éducatif par l'effritement des conditions normales de réalisation de l'acte pédagogique et a affecté profondément la qualité de l'enseignement: (i)insuffisance d'enseignants qualifiés; (ii) pénurie de manuels scolaires et matériels didactiques; (iii) délabrement des infrastructures scolaires.

Face à ces handicaps, les parents d'Elèves et les communautés se sont spontanément organisés pour apporter leur appui logistique matériel et financier afin de créer des conditions acceptables pour la réalisation des activités éducatives.

Ces parents se sont constitués progressivement en Associations par établissement scolaire pour mobiliser les ressources à travers des cotisations en nature et/ou en espèces qu'ils mettent à la disposition de l'école. Ces Associations des Parents d'Elèves (APE) ont connu leur développement dans les années 1980 et leur action se poursuit jusqu'à nos jours devenant de ce fait incontournables dans le système éducatif.

Organisées en bureau dans chaque établissement, les Associations des Parents ( APE) apportent un appui considérable à l'éducation. Selon une étude menée en 1999 par un groupe de consultants (étude sur le financement de l'éducation, volet contribution des Parents d'Elèves), la contribution globale des parents d'Elèves au financement de l'éducation tous ordres confondus, se chiffre à **3,8 milliards de FCFA**. Et pour les fournitures et matériels scolaires achetés à leurs

enfants scolarisés, les parents dépenses **3,6 milliards de FCFA**, soit un montant total de **7,4 milliard en 1997/1998**.

Cette somme représente 48,8 % du budget de l'Etat alloué à l'éducation. Néanmoins selon cette étude les Associations des Parents d'Elèves pour une utilisation efficace des ressources gagneraient à être mieux structurées et mieux organisées.

A cet effet, il a été recommandé à l'Etat d'établir de manière précise et les diffuser à l'ensemble des établissements et de leur APE, les listes de matériels et des fournitures dont chaque classe doit disposer pour son fonctionnement . Chaque APE doit les acquérir pour les mettre à la disposition de son établissement. L'Etat se limitera ainsi aux infrastructures scolaires et à la rémunération des enseignants.

Le Partenariat entre les APE et l'Etat pourra aussi se confirmer et se consolider par ce partage de responsabilité dans le financement de l'Education.

Selon toujours la même étude, l'Etat doit aussi fournir à tous les établissements un guide de comptabilité assez convivial ( enregistrement des recettes budget prévisionnel, bilan etc....) qui aiderait le désir de l'APE à tenir ses comptes.

Dans ce cadre de la consolidation du partenariat APE - Etat, un séminaire national des APE a été organisé à N'Djaména en janvier 2000 réunissant les représentants de toutes les APE du Tchad.

A l'issue de ce séminaire qui a permis de débattre de tous les problèmes liés à l'éducation, une structure d'envergure nationale a été mise en place, à savoir la **Fédération Nationale des APE du Tchad ( FENAPET)**. Compte tenu de la dégradation de la situation dans les établissements scolaires caractérisée par le vandalisme, l'indiscipline et la violence, il a été ajouté à la mission traditionnelle des APE, celle de jouer un rôle prépondérant dans la **promotion d'une culture de la paix et de la non violence**.

Des Comités de discipline composés des élèves et incluant les parents élèves ont été ainsi créés dans chaque établissement à problème. Les comités ont pour rôle de sensibiliser les élèves et d'intervenir en cas de besoin pour trouver une solution non - violente aux conflits. Mais le rôle le plus important du Parent d'Elève est celui qu'il doit jouer auprès de l'enfant dès le bas âge en lui inculquant les valeurs aptes à lui permettre non seulement de vivre pacifiquement dans une communauté multiculturelle comme l'école, mais également de le préparer à devenir le futur responsable devant participer à la gestion de son pays.

Dans le cadre de la révision de programmes scolaires devenus obsolètes, et qui verra l'introduction de l'éducation à la culture de la paix et l'éducation aux droits de l'homme, les APE auront également un rôle à jouer ainsi que les Associations de défenses des droits de l'homme de la place.

### **1.3. Les leçons tirées du processus de changement et de réforme des systèmes d'éducation: approches adoptées, échec ou réussite des stratégies, principales difficultés.**

La stratégie " EFE "a donné des résultats fort encourageant si l'on en juge par l'accroissement accéléré que les effectifs ont connu à tous les niveaux au cours des 10 dernières années.

Cependant beaucoup reste encore à faire pour assurer à tous les enfants l'égalité de chance et le droit de bénéficier d'une éducation appropriée. Le diagnostic réalisé en janvier 2000 par le Ministère de l'Education nationale au cours de la Réunion sectorielle sur l'Education et la Formation laisse apparaître de nombreuses faiblesses.

#### *Enseignement de Base*

- Accroissement accéléré des effectifs scolaires dont le taux brut est passé de 46,1 % à 67 % entre 1994 et 1999;
- la sous scolarisation des filles dont seulement 1/3 en âge d'aller à l'école sont scolarisées soit 32 % en 1995 et 36 % en 1999;
- la vétusté, la précarité et l'insuffisance du patrimoine mobilier et immobilier;
- l'insuffisance et le manque de qualification des enseignants ( 54,04 % );
- l'inadéquation des manuels et des programmes scolaires
- la pléthore des effectifs par classe est liée à une capacité d'accueil limité. Le rapport global du nombre des élèves par classe en 1998, est de 70 ; et il est de 100 à 200 par classe à N'Djaména;
- la rareté des ressources de l'Etat;
- le taux de redoublement et d'abandon très élevés.

### Enseignement Secondaire Général:

- forte croissance des effectifs avec un taux d'admission de 45 % en 1999; faible présence des filles qui ne représentent que 20 % des effectifs;
- insuffisance de qualification des enseignants ( 51 % d'enseignants qualifiés en 1998);
- inadaptation des programmes et des manuels scolaires;
- taux de redoublement élevés ( 23,9 % et 43,6 % en terminale );
- ratio professeurs - élèves très élevé ( 84 élèves par classe en 6<sup>e</sup> et 100 à 150 au second cycle surtout dans les grandes agglomérations )

### Enseignement Technique et Professionnel.

- forte concentration des établissements dans la capitale et dans la zone méridionale;
- insuffisance numérique et qualitative de formation;
- absence de programmes de formation adaptés aux besoins du marché de travail;
- délabrement des infrastructures et l'obsolescence des équipements.

### Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique:

- développement de l'enseignement supérieur sans relation étroite avec les capacités de l'Etat et le marché de l'emploi.
- faible qualification des enseignants et la difficulté de les former au niveau national du fait de l'inexistence des structures compétentes;
- très forte prédominance des filières littéraires, juridiques et économiques (82 %) des effectifs ) sur les filières scientifiques ( 14,2 % );
- recherche post doctorale presque inexistante.

Comme on le voit, le système éducatif malgré les efforts du Gouvernement et de ses partenaires en développement ne parvient toujours pas à donner les résultats escomptés nécessaires aux besoins actuels de développement du Tchad. C'est pourquoi, dans le cadre de la réunion sectorielle sur l'éducation consécutive à la table ronde de Genève IV sur le développement du Tchad, les actions suivantes ont été programmées à l'horizon 2004:

- la rationalisation de l'offre d'éducation par la mise en place d'un cadre institutionnel régissant la carte scolaire aux niveaux central et déconcentré et par l'allégement des procédures d'ouverture et d'extension des établissements privés;

- la promotion de la scolarisation des filles par le renforcement de la cellule technique de la scolarisation des filles dans le cadre de son programme d'action lancé depuis 1995 dans 4 Préfectures pilotes et son extension vers les autres départements;

- le développement des écoles communautaires par l'implication du Gouvernement dans la prise en charge d'une partie des salaires des maîtres communautaires sous forme de subvention accordée aux populations des zones rurales ;

- la promotion du bilinguisme ( français - arabe ) conformément aux dispositions de la Constitution en rendant obligatoire l'enseignement dans les deux langues officielles. La promotion du bilinguisme se fera par une dispense graduelle et une introduction progressive de l'enseignement des deux langues et l'harmonisation des curricula;

- la création des filières courtes face aux fortes déperditions scolaires par la relance, le développement et le renforcement des structures d'apprentissage technique et professionnel de courte durée au niveau secondaire et supérieur;

- la rénovation des programmes pour les adapter aux réalités nationales par l'utilisation des approches pédagogiques pratiques en faisant une place appropriée aux innovations pédagogiques telles l'environnement, le bien être familial, les droits de l'homme, la culture de la paix, la citoyenneté ;

- l'élaboration d'une nouvelle politique éditoriale par l'encouragement de la production de matériels didactiques locaux et la mise en place d'une commission nationale des programmes du livre et de matériels didactiques et son fonctionnement effectif;

- le renforcement des compétences des encadreurs par le renforcement du dispositif de formation initiale et continue des enseignants et des formateurs

avec un accent particulier pour la formation des formateurs et le recrutement des enseignants des disciplines scientifiques;

- le renforcement du Service d'évaluation et de suivi de l'éducation et de la formation ;

- le renforcement des capacités institutionnelles par l'amélioration des capacités d'organisation, de planification, de gestion et l'évaluation du système éducatif.

#### **1.4. Les principaux problèmes et les défis auxquels sera confrontée l'éducation nationale au début du XXIe siècle.**

Plusieurs des problèmes que l'éducation rencontre en ce moment n'auront pas encore entièrement trouvé leur solution malgré la volonté politique du Gouvernement qui accorde une proportion de plus en plus grande du Budget de l'Etat à l'Education.

##### **Evolution du budget consacré à l'Education**

	<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>
Total crédits Education Nationale	8572,2	9617	10126,4	11954,4	14635,9	15326,8	16970,2
Total Budget Fonctionnaire de l'Etat	-	70864,9	64652	74620	73126	76524,7	9278,3
Part crédits MEN dans le Budget de l'Etat	-	13,6 %	16,4 %	16,0 %	20,01 %	20,02 %	18,3 %

Source: Annuaire statistique du Ministère de l'Education nationale

Malgré cette bonne volonté du Gouvernement les problèmes de l'éducation demeurent très importants. C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en œuvre de la **Stratégie d'Education et de Formation à l'horizon 2004**, des efforts considérables doivent être consentis pour relever les nombreux défis auxquels sera confrontée l'éducation nationale au début du XXIe siècle. Ces défis se présentent en terme de:

- rénovation des programmes devenus obsolètes;
- conception et production des manuels et matériels didactiques adaptés aux nouveaux curricula;
- formation, recrutement et rétention des enseignants à tous les niveaux;
- accroissement des structures d'accueil;
- renforcement du partenariat Etat-Institutions internationales et Etat-Associations des parents d'élèves;
- Au niveau de l'Enseignement supérieur,
  - . accroissement des structures d'accueil
  - . formation pédagogique universitaire.

## II - CONTENU DE L'EDUCATION ET STRATEGIES D'APPRENTISSAGE POUR LE XXI<sup>e</sup> SIECLE.

### 2.1. Développement des Programmes d'Enseignement, Principes et Hypothèses:

Les programmes d'enseignement au Tchad hérités de la Colonisation n'ont pas évolué malgré la volonté soutenue pour de leur réforme. Elaborés depuis 1962, les programmes actuellement en vigueur ont été réajustés en 1987. Cependant, des voix s'élèvent de façon persistante pour réclamer une réforme à tous les niveaux du système éducatifs pour les adapter aux réalités socio - culturelles, économiques et à l'évolutions des sciences et technologies.

#### a) Processus de prise de décision

Durant les vingt dernières années, des tentatives de reformes des programmes ont été menées dont voici quelques indices.

##### *- Les niveaux de prise de décisions*

En l'absence d'une Loi d'orientation qui doit aborder au premier plan la question des programmes, les autres textes sont le Décret, l'Arrêté d'Application. La stratégie Education - Formation en liaison avec l'Emploi (EFE) et les Etats généraux de l'Education ont recommandé la reforme des programmes d'enseignement au Tchad.

##### *- Les différents textes et leur application*

\* La Commission Nationale des Programmes du Livre et des Matériels Didactiques qui devrait être mise sur pied par Décret et qui devrait coordonner les activités de reforme des programmes de chaque ordre d'enseignement reste toujours en projet.

\* L'Arrêté N° 006/MEN/DG/INSE/79 du 31/01/79 a créé un Comité National chargé de l'Elaboration et de l'Expérimentation de nouveaux programmes de l'Enseignement Elémentaire. Cet Arrêté n'a pas pu être appliqué à cause de la guerre civile qui a éclaté dans le pays le 12/02/79.

En 1993, du 17 au 22 mai le Ministère a organisé un Séminaire diagnostic et Orientation des Programmes de l'enseignement élémentaire. Ce Séminaire qui

s'inscrit dans la Stratégie Education-Formation en liaison avec l'Emploi (EFE) avait pour objectifs de:

- diagnostiquer les carences et les insuffisances des programmes en vigueur,
- envisager des orientations permettant l'élaboration des nouveaux programmes.

Les pertinentes recommandations de ce Séminaire n'ont cependant pas permis de poser des actes dans les domaines de la rénovation des programmes.

\* L'Arrêté N°126/MEN/SE/DG/DEE/97 du 22 Avril 1997 a créé les Commissions locales de rénovation des programmes de l'enseignement élémentaire. Les travaux d'élaboration des nouveaux programmes avaient commencé avec d'appui de la Coopération Française. C'est ainsi que les programmes des cours Préparatoires ont été amorcés et certaines sous - commissions disciplinaires ( Français, Education Artistique ) ont même finalisé leurs travaux et n' attendent plus que leur validation . Malheureusement, les activités de ces Commissions ont été interrompues faute d'Assistance Technique et d'appui matériel et financier.

\* La Note de Service N°0670/MEBSA/DG/99 du 16 Avril 1999 a désigné 10 Cadres du Ministère pour prendre part à une concertation sur la rénovation des programmes de l'Enseignement de Base. Animée par Monsieur Charles DELORME, un Assistance technique International , cette concertation a défini des axes stratégiques promoteurs. Mais une fois de plus, les travaux de rénovations des programmes durent s'arrêter pour manque d'appui matériel et financier.

\* Arrêté N°219/MEN/SE/DCT/2000 du 5 Décembre 2000 nomme des groupes de travail dans le cadre de la préparation du projet Education de Base IDA VI dont celui des curricula . Le projet qui va de 2001 à 2009 comporte deux phases. Pour la première phase le groupe a rédigé le cadre logique , défini les activités du processus d'élaboration des Curricula et déterminé les coûts estimatifs. Selon la Banque Mondiale le projet devrait démarrer en octobre 2001.

\* Dans le cadre de la réalisation des activités découlant des deux derniers textes, il est prévu la campagne d'information des partenaires en vue de susciter leur adhésion à la nouvelle politique de réforme des programmes.

### *- L'évaluation des textes*

Comme on peut le constater, des textes ont été élaborés mais leur mise en œuvre est rendue toujours difficile. Si l'évaluation de ces textes était effective, le Ministère de l'Education Nationale aurait pu éviter les causes des échecs précédents en formulant de nouvelles stratégies. L'évaluation des textes n'a donc pas eu lieu.

## **b) Planification et conception du programme d'enseignement**

### *Principes Généraux et Hypothèses de Base*

Dans la mise en œuvre de l'Arrêté" N° 126 ci-dessus cité, il est signalé la rédaction des textes de portée générale dont les principes généraux sont énoncés en ces termes:

-l'élève sera sensibilisé aux problèmes de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité;

-les contenus des programmes refléteront les préoccupations socio - économiques et culturelles de l'environnement de l'élève;

-l'élève sera placé au centre du système éducatif où seront développés le goût de l'effort et le plaisir de la connaissance.

Pour ce qui concerne les hypothèses de base, le cadre logique des curricula de l'enseignement de base en préparation avec l'IDA VI les énonce en ces termes:

- . une volonté politique est affirmée,
- . une stabilité politique est acquise,
- . des ressources humaines locales qualifiées sont disponibles et motivées,
- . des ressources matérielles et financières sont également disponibles.

### *\* Les théories et expériences*

Le Tchad n'a pas d'expérience dans le domaine du développement des Curricula. Les tentatives citées plus haut, les rencontres diverses sur la question et les travaux de préparation du projet d'élaboration des Curricula en cours avec la Banque Mondiale ne peuvent pour le moment qu' aider à développer des théories. Néanmoins, le Tchad a adopté le bilinguisme (Français - Arabe) et s'engage, avec l'appui de ses partenaires à développer au cours des 9 années à venir des Curricula bilingues adaptés aux besoins à la fois de l'enfant et de la société.

Le projet d'élaboration des Curricula comprend deux phases. Pendant la première phase qui va de 2001 - 2005, le Ministère de l'Education Nationale planifie les activités suivantes:

- la mise en place du dispositif permanent d'orientation et d'élaboration des curricula du primaire et du secondaire ( Centre National des Curricula);
- l' élaboration et la publication du cadre d'orientation des nouveaux curricula, par niveau et par matière;
- la rédaction, l'expérimentation et la validation des Contenus, méthodes et matériels didactiques provisoires par niveau et par matière d'ici la fin de l'année scolaire 2004 - 2005;
- l'application des nouveaux curricula validés à partir de l'année 2005 - 2006 dans les classes des cours préparatoires.

Le passage de la première phase à la seconde phase qui va de 2006 - 2006 dépendra :

- de l'existence d'un dispositif fonctionnel démontrant des compétences solides en matière de conception et d'expérimentation des nouveaux curricula du primaire;
- de la validation des curricula par matière du cours préparatoire ( CP ).

Pour ce qui concerne le choix de types de connaissances et l'organisation des matières et des disciplines à enseigner dans les programmes, il est prévu des études sur les résultats des projets pilotes liés à l'environnement et au bien-être familial, à l'enseignement de l'éducation à la culture de la paix et aux droits de l'homme, aux sciences et technologies, à l'Anglais et Langues Nationales etc.

Les résultats des études précitées peuvent également aider à déterminer les types de connaissances à faire acquérir à l'enfant. Il s'agit en fait de viser les quatre piliers de l'éducation à savoir :

- apprendre à connaître,(1)
- apprendre à faire,
- apprendre à vivre ensemble, apprendre à vivre avec les autres,
- apprendre à être.

Il était également prévu une organisation des disciplines et des matières par domaine. Pour chacune d'elles, il s'avère indispensable de voir les finalités dégagées, les objectifs définis, les contenus à enseigner déterminés,

(1 )Jacques Delors, Education, un Trésor est caché dedans. Rapport UNESCO, MARS 1996.

(2 )Etude de faisabilité d'un Centre National des Curricula au Tchad important que d'autres.

les méthodes d'enseignement développées et enfin les modes d'évaluation consignés. Les domaines retenus sont les suivants:

- Langues : Français, Arabe, Anglais, Langues locales
- Mathématiques.
- Sciences Sociales: Instruction Civique, Morale, Histoire - Géographie
- Sciences et Technologie: Sciences de la nature / Environnement et Technologie/Agriculture
- Education Artistique : Travaux manuels, Dessin, Education musicale,
- Education physique et Sportive.

Pour l'interdisciplinarité et l'intégration des matières, les différents domaines ne sont pas isolés. Ils contribuent tous à la formation de l'apprenant. Aucune matière n'est plus importante que l'autre. Aussi, des efforts seront faits à tous les niveaux pour assurer une cohérence horizontale et verticale. A cet effet, il est prévu dans le département des curricula et appuis pédagogique du prochain Centre National des Curricula, une division chargée des problématiques pédagogiques transversales et verticales.

#### *\* L'Emploi du temps.*

Au niveau Officiel, l'année scolaire compte 9 mois allant du 1<sup>er</sup> octobre au 30 juin. Certains établissements privés débutent l'année dans la deuxième quinzaine de Septembre. Le mois de juin est consacré aux examens et concours.

Deux petites vacances à la fin du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> trimestre placés respectivement en période de Noël et Pâques occupent environ un mois. En dehors des Centres urbains où les activités scolaires commencent et se terminent normalement, dans les zones rurales, quelques problèmes réduisent la durée annuelle des activités scolaires. On peut noter entre autres problèmes, la difficultés pour certains enseignants à regagner leur poste et la précarités des salles de classe souvent construites en paille à partir d'octobre et obligeant les enseignants à arrêter les cours dès les premières gouttes de pluie au mois de mai.

En ce qui concerne l'école primaire, 5 heures par jour sont consacrées au cours, soit 36 heures par semaine dont 2 heures sont réservées le samedi aux journées pédagogique ou au conseil des maîtres.

Les établissements Secondaires d'enseignement général dans leur ensemble consacrent 5 heures par jour soit environ 30 heures par semaine pour les cours qui vont de lundi à samedi.

Les établissements Secondaires d'Enseignement Technique sont les plus chargés. Ce sont les Lycées Techniques Commerciaux et le Lycée Technique Industriel. Ils accomplissent entre 7 heures et 8 heures par jour pendant 5 jours soit 35 à 40 heures par semaine. Le nombre d'heures hebdomadaires varie selon les niveaux et les filières. Voici présentées les différentes situations.

#### Enseignement Élémentaire

Matières! Niveau	CP 1 et 2 Année	C E 1	CE2	CM1 et 2 Année
Morale, Instruc. civique	1 h	1 h	1 h	0 h 45
Lecture	8 h	7 h	6 h	4 h
Ecriture	3 h	1 h 20	1 h 20	0 h 30
Langue Française	6 h	5 h 30	5 h 20	5 h
Langue Arabe	4 h	6 h	6 h	6 h
Histoire	-	-	0 h 30	0 h 30
Géographie	-	-	1 h	1 h
Mathématiques	3 h	4 h	4 h	5 h
Sciences d'observation	-	1 h	1 h	1 h
Dessin et Travaux Manuels	1 h	0 h 40	0 h 40	0 h 45
Agriculture, T.P.	-	-	-	2 h
Chant/ Récitation	1 h	0 h 30	0 h 30	0 h 30
Educat. Phys.Sport.	0 h 30	0 h 30	0 h 30	0 h 30
Recréation	2 h 30	2 h 30	2 h 30	2 h 30
<b>Total</b>	<b>30 h</b>	<b>30 h</b>	<b>30 h</b>	<b>30 h</b>

**Source:** Horaires et Programme réajustés 1987 (Ministère de l'Education nationale)

#### Enseignement Secondaire Général

Matières! Niveau	6è	5è	4è	3è	2ndU	1èreC	1ère s	T.A.	T.C.	T.D.
<b>Français</b>	8	8	7	6	7	6	5	6	3	3
<b>Mathématiques</b>	5	5	5	5	5	3	6	2	8	6
<b>Anglais/Arabe</b>	4	4	4	4	3	4	3	4	2	3
<b>Philosophie</b>	-	-	-	-	-	-	-	8	2	2
<b>Sciences Physiq.</b>	2	2	2	3	5	3	5	-	5	4
<b>Sciences Nat.</b>	3	3	3	4	2	2	4	-	3	5
<b>Histoire/Géog.</b>	3	3	3	4	4	4	3	4	3	3
<b>Civisme</b>	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
<b>Educ.Phys.Sport.</b>	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
<b>Recréation</b>										
<b>Totaux</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>21</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>26</b>	<b>30</b>	<b>38</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

**Source:** Direction de l'Enseignement secondaire général (Ministère de l'Education nationale)

### Etablissement Secondaire Technique Commercial

Matières	2è AB	1 <sup>ère</sup> G1	1 <sup>ère</sup> G2	T. G1	T.G2
Français	4	4	3	3	3
Anglais/Arabe	3	3	3	3	3
Histoire / Géog.	2	1	1	2	1
Math. Générales	2	-	4	-	4
Math. Financières	1	-	1	-	2
Statistiques	1	-	1	-	1
Civisme	2	2	2	2	2
Education Physique	2	2	2	2	2
Economie	6	2	3	3	3
Comptabilité générale	4	1	6	1	-
Entreprise	3	3	3	3	3
Dactylographie	4	4	-	4	-
Droit civile	-	2	2	-	-
Sténographie	-	3	-	3	-
Bureau Commercial	-	4	3	5	-
Administration	-	3	-	2	-
Commerce	-	2	2	-	-
Droit Commercial	-	-	-	3	3
Philosophie	-	-	-	1	1
Comptabilité Analytique	-	-	-	-	5
Analyse Financière	-	-	-	-	2
Comptabilité des Sociétés	-	-	-	-	2
Totaux	36	36	36	37	37

**Source:** Direction de l'Enseignement secondaire technique et professionnel

### Etablissement Secondaire Technique Industriel

Matières	2 BT	2 TI	1 <sup>°</sup> FC	1 <sup>°</sup> MA	1e EL	1e E	TFC	TMA	TEL	TE
Maths	4	5	4	4	4	5	4	4	4	7
Français	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Langue Vivante	2	3	2	2	2	3	2	2	2	2
Education civique	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dessin Industriel	4	5	-	4	-	6	-	4	-	6
T.P. Electricité	4	-	-	-	9	-	-	-	9	-
T.P. Méc.Auto	4	-	-	9	-	-	-	-	-	-
T.P. froid. Climat.	4	-	9	-	-	-	9	-	-	-
Schéma	2	-	3	-	2	-	2	-	2	-
Méca.Appl.	2	-	2	4	2	-	2	4	2	-
E.P.S	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Automatisme	2	2	3	2	3	2	3	2	3	2
Ajustage	3	-	-	2	-	-	-	3	-	-
Législation	-	-	2	2	2	-	2	2	2	-
Physique Appl.	-	-	4	2	4	-	4	2	4	-
Technologie	-	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Laboratoire	-	-	4	3	4	-	4	-	4	-
Histoire / Géog.	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-
Physique chimie	-	5	-	-	-	5	-	-	-	5
Analyse Fabrication	-	-	-	-	-	2	-	-	-	2
Philosophie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
T.P.	-	5	-	-	-	4	-	-	-	5
<b>Total d'heures</b>	<b>39</b>	<b>35</b>	<b>41</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	<b>38</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>39</b>

**Source:** Direction de l'Enseignement secondaire technique et professionnel

**2 BT = Seconde Brevet des Techniciens**

2 TI = Seconde Technique Industrielle.

1<sup>ère</sup> FC = Première Froid et Climatisation

1<sup>ère</sup> MA = Première Mécanique Auto.

**1<sup>ère</sup> EL = Première électricité**

1<sup>ère</sup> E = Première E

T = Terminale

TFC ; TMA; TEL; TE.

### **c/ Stratégies d'enseignement et d'apprentissage**

Le Tchad a développé dans son système éducatif des stratégies d'enseignement - apprentissage. Bien que limitées, ces stratégies développées tant en formation initiale qu'en formation continue produiraient des effets positifs si elles étaient appliquées. Malheureusement, elles sont restées au niveau des acquisitions théoriques. La stratégie la plus pratiquée est celle de l'enseignement frontal "in muros", une sorte de " Conférence " du maître face à ses élèves. Ces séances sont agrémentées souvent des questions- réponses qui donnent l'illusion d'une classe active. Au niveau des élèves c'est l'écoute, la mémorisation et la restitution pure et simple au moment de contrôle des acquisitions

L'expérience en cours dans le système éducatif appelé " ESCUELA NUEVA" ou école nouvelle mérite d'être signalée. C'est une stratégie d'enseignement- apprentissage très efficace en vigueur au Guatemala. Introduite au Tchad avec l'appui financier de l'UNICEF, l'expérience qui n'est qu'au stade de formation des encadreurs et des enseignants s'inscrit dans l'approche de la pédagogie active et participative. Quelques axes consistent entre autres à:

- la création d'un coin d'apprentissage (matériels didactiques à constituer par les élèves et leurs parents);
- l'implication des parents d'élèves aux activités d'enseignement- apprentissage;
- l'utilisation des guides d'apprentissage pour une progression d'un élève selon son rythme propre;
- la contextualisation des activités d'apprentissage.

### **d) Politique et instruments d'évaluation**

L'évaluation est l'acte pédagogique qui termine le processus dans une séquence d'activités d'enseignement- apprentissage. Cette évaluation des apprentissages des élèves est menée par les enseignants. Le processus d'auto évaluation des apprenants est presque oublié. Il est reconnu que les résultats de l'évaluation des apprentissages doivent renseigner les élèves, les parents d'élèves, les enseignants et les institutions sur le niveau de travail de l'élève afin de leur permettre de prendre des décisions. Les meilleurs rendements demeurent l'objectif recherché. L'on constate malheureusement que dans le système éducatif tchadien, les

résultats de l'évaluation des apprentissages ne servent qu'à sanctionner élèves et étudiants: admission en classes supérieure, redoublement ou exclusion.

Les pratiques évaluatives sont donc obsolètes car ni les programmes de formation initiale des enseignants ni ceux de la formation continue ne prennent suffisamment en compte l'évaluation des apprentissages. Les conséquences de ce manquement peuvent être observées dans le tableau ci-après:

<b>SANCTION</b> Par ordre d'enseignement	1997 - 1998	1998 - 1999
Au Primaire:		
- Admission	55,6 %	59,84 %
- Redoublement	35,4 %	27,69 %
- Exclusion	9 %	12,47 %
Au Secondaire:		
- Admission	75 %	70,39 %
- Redoublement	20,4 %	17,92 %
- Abandon	4,6 % + (dont de filles)	11,62 %
Au Supérieur :		
- Admission	-	-
- Redoublement	24,9 %	20 %
- Abandon.	-	-

1 - Sources: MEN, *Annuaire statistiques* ( 1997 - 1998 et 1998 - 1999 )

En ce qui concerne les **instruments d'évaluation** des apprentissages, seuls les instruments de prestation sont privilégiés au détriment des instruments d'observation. Les instruments d'observation ou grilles sont généralement utilisés pour observer les enseignants et les élèves en situation de classe. Les instruments de prestation quant à eux, sont utilisés pendant, avant ou après une leçon que ce soit en composition, contrôle continu, examen partiel ou examen terminal. Ces instruments de prestation sont en général des items à réponses choisies ou questions fermées et des items à réponses construites ou questions ouvertes.

Au niveau des **normes d'évaluation**, les moyennes de 10/10 au primaire et 20/20 au secondaire et au supérieur sont officiellement retenues pour prononcer la sanction. Les élèves ou étudiants qui obtiennent une moyenne générale supérieure ou égale à 5/10 ou 10/20 sont déclarés admis à passer en classe supérieure. Toutefois, les décisions varient d'un établissement à l'autre quant aux moyennes exactes pour l'admission en classe supérieure, le redoublement ou l'exclusion.

Dans le primaire et le secondaire, c'est la moyenne des résultats aux contrôles continus, compositions trimestrielles ou semestrielles qui est considérée. Au supérieur, la moyenne de l'année est calculée de la manière suivante: contrôles continus 25%; examen partiel 25% et examen de fin d'année 50%. Les présentes normes sont appliquées depuis des décennies.

D'une manière générale, aucun programme ou enseignement correctif n'est prévu. Les candidats malheureux sont purement et simplement ajournés. Dans le primaire et le secondaire, certains établissements organisent pour les candidats défaillants, des cours de soutien pendant les vacances. Des parents engagent également des enseignants pour assurer des cours de soutiens à leurs enfants à domicile. Ces occasions de renforcement des capacités préparent un certain nombre d'élèves à affronter les tests organisés en septembre où les méritants peuvent racheter leur échec et rattraper l'année.

Au niveau des Universités, l'organisation de la deuxième session est la seconde chance.. En définitive, l'échec scolaire est souvent très mal vécu et par les élèves et par les parents. En outre, il n'existe pas de programme officiel d'enseignement spécifiquement adapté aux handicapés.

## **2.2. Changer et adapter le contenu de l'Education**

Le monde évolue à un rythme effréné et l'éducation se doit d'adapter son contenu aux nouvelles exigences de la vie moderne

### **a) Facteurs ayant motivé ou motivant la réforme des programmes d'enseignement**

Les **Etats généraux de l'éducation** organisés en octobre 1994 et plus tard la Réunion sectorielle sur l'Education et la Formation tenue en janvier 2000 dans le cadre de **suivi de la Table ronde Genève IV sur le développement du Tchad** ont établi un diagnostic sans complaisance sur les contenus de l'éducation. Il ressort de ce diagnostic les constats ci-après:

#### **- au niveau de l'enseignement élémentaire**

Malgré quelques efforts de réactualisation, en 1987 notamment, les programmes n'ont pas intégré les résultats des vingt (20) dernières années de recherche pédagogique;

#### **- au niveau du secondaire**

Les programmes scolaires bien que réactualisés en 1984 puis en 1989 nécessitent encore un réexamen et une réforme tenant compte des nouveaux impératifs de développement socio-économique du pays;

- au niveau de l'enseignement technique et la formation professionnelle

A l'exception du secteur de la formation rurale, les programmes d'enseignement lorsqu'ils existent, ne sont pas révisés sur la base des référentiels techniques disponibles des entreprises. Ils sont donc technologiquement obsolètes;

- au niveau de l'alphabétisation

Les contenus de formation sont très variés et ne sont pas intégrés à des programmes cohérents qui tiendraient compte du support pédagogique d'exception que constituent les activités quotidiennes, professionnelles, domestiques, culturelles. L'immense variété des langues locales qui, dans la plupart des régions rurales éloignées supplantent les deux langues officielles posent aussi un difficile problème de choix;

- au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche

Les efforts de réactualisation des programmes n'ont pas abouti non plus au niveau de cet ordre d'enseignement.

Les programmes en vigueur jusqu'à aujourd'hui suivent la conception ancienne selon laquelle les matières enseignées portent en elles les vertus et les compétences de ceux que l'on éduque. On va du principe que l'apprentissage des principes dans une discipline générale ( par exemple en Maths ou en physique) est susceptible de produire un transfert qui rendra l'étudiant capable de les appliquer dans d'autres situations, dans d'autres disciplines. Or ce transfert ne se produit que très peu, après un long apprentissage et seulement chez les étudiants les plus doués.

Alors que selon la nouvelle conception, tout en tenant compte des matières, le point focal des programmes doit être l'étudiant et non la matière.

L'orientation de l'enseignement par les matières a donc puissamment contribué aux échecs constatés. Et ces échecs se traduisent aujourd'hui en terme de:

- masse d'enfants sortis des écoles primaires et secondaires non armés pour la vie,
- foule de chômeurs qui se réduisent au rôles de parasites de la société;
- dépersonnalisation et aliénation mentale des enfants scolarisés, etc.

C'est pour toutes ces raisons que les différentes assises consacrées à l'éducation ont toujours recommandé la mise en place d'une **Commission nationale des**

**programmes, des livres et des matériels didactiques** dont la compétence couvrirait tous les ordres d'enseignement. Elle doit être placée sous l'autorité du Ministre d'éducation nationale et regrouper tous les partenaires nationaux de l'éducation. Les attributions de cette commission sont, entre autres:

- procéder à la révision et à l'adaptation des programmes,
- superviser l'élaboration des nouveaux programmes, des livres et des matériels didactiques,
- procéder à l'expérimentation et à l'évaluation des programmes, des livres et des matériels didactiques,
- assurer la promotion des productions locales en matière de livres et de matériels didactiques.

Il faut malheureusement constater aujourd'hui que cette Commission n'a toujours pas vu le jour. Cette impuissance et cette apathie du système éducatif vis à vis des programmes tirent leur origine à la complexité et à l'ampleur des activités à réaliser pour lesquelles le système n'est pas préparé.

**b)- Les principales institutions, organismes ou particuliers qui participent au processus de modification et d'adaptation du contenu de l'éducation**

L'Education étant l'affaire de tous, la réforme des contenus de l'éducation engage l'ensemble de la société. C'est dans ce souci que les Etats Généraux de l'Education ont rassemblé toutes les sensibilités nationales à savoir les Institutions publiques et privées au niveau central et déconcentré , les Associations de la Société Civile, les Syndicats, les Associations des Parents d'Elèves, les Parents, les religieux, les ONG, les Associations de développement, les Enseignants et les Elèves. Les représentants des différentes couches de la société tchadienne avaient pu exprimer à cette occasion leurs préoccupations par rapport à l'orientation de l'Education au Tchad et à son contenu.

Dans le projet de réforme des Curricula de l'enseignement de base en cours avec l'IDA VI, la rédaction d'un cadre d'orientation est prévu afin d'assurer la réussite du projet. Pour garantir la pertinence du cadre d'orientation, des Consultants nationaux et internationaux seront recrutés qui réaliseront des études relatives entres autres, aux thèmes de l'éducation à la culture de la paix, de l'enseignement de l'Anglais et des langues nationales, l'application d'un modèle bilingue Français -Arabe, l'enseignement des Sciences et Technologie, etc.

### **c) Les domaines couverts**

Pendant les deux dernières décennies, l'on note beaucoup de mutations dans le système éducatif Tchadien. Des innovations et de nouveaux contenus d'enseignement sont introduits. En général on ne parle pas de nouvelles disciplines mais plutôt de nouvelles méthodes pour transmettre ces contenus: c'est la transdisciplinarité.

L'introduction des nouveaux contenus signifie que les contenus des programmes d'enseignement en vigueur ne suffisent plus pour provoquer le changement de comportement et adapter les auditeurs à l'évolution du monde.

Ainsi les domaines et thèmes couverts concernent entre autres, les innovations pédagogiques en expérimentation depuis le début des années 1990 à savoir: l'éducation environnementale, l'éducation à la vie familiale en matière des populations à l'école, l'éducation à la culture de la paix, l'éducation aux droits de l'homme et la démocratie, l'enseignement des sciences et de la technologie. Ainsi dans le projet d'élaboration de nouveaux curricula de l'enseignement de base, il est recommandé la synthèse des résultats de ces innovations et les études sur ces thèmes prioritaires en vue de leur intégration dans ces curricula.

### **c) Stratégies**

Les nouveaux curricula bilingues et adaptés sont une attente importante. Des stratégies pertinentes sont envisagées pour la réussite de leur élaboration:

- au niveau de la conception, élaboration. Après la mise en place du dispositif, des consultants seront recrutés pour faire la synthèse des innovations qui sera validée par une équipe constituée pour la circonstance. D'autres thèmes feront l'objet d'études à mener également par des Consultants. Les résultats des études et la synthèse des innovations vont aider un autre consultant à diriger l'élaboration des curricula. Des équipes techniques seront constituées par domaine et appuyées également d'un consultant mettront au point les curricula qui seront expérimentés, amendés et validés avant leur application.

Un cahier de charge pédagogique sera déposé au département du Manuel Scolaire pour la Confection des Matériels didactiques d'appui:

Une compétence internationale pourra être sollicité afin d'évaluer l'ensemble du processus: mise en place du dispositif curricula, l'élaboration du cadre d'orientation, la rédaction des curricula, leur expérimentation, leur validation et leur application.

### **e) Résultats, problèmes rencontrés et solution adoptées**

Le Tchad n'a pas l'expérience des réformes des programmes. Toutes les tentatives de refondations ont échoué. Les problèmes rencontrés se résument en trois points :

- manque de moyens financiers,
- manque de moyens matériels,
- manque de compétences nationales et absence d'appui technique.

Vu les handicaps qu'engendrent ces programmes du fait de leur inadaptation aux contextes actuels, le Tchad est déterminé à les refondre . Les premières difficultés perdurent mais les voies ci-après sont adoptées:

- faire recours à un prêt auprès de la Banque Mondiale par le biais de l'IDA VI et autres bailleurs de fonds pour résoudre les questions financières et matérielles;
- recruter des Assistances techniques internationales pour accompagner les équipes nationales dans le processus d'élaboration des nouveaux curricula./.

## Documents Consultés

- **MEN- TCHAD**, Enseignement Elémentaire:Horaires et Programmes actualisés - CELLAPPUI - INSE, 1987
- **MEN - TCHAD**, Données Statistiques sur l'Education, Années Scolaires 97-98/98-99
- **MEN-TCHAD**, Analyse des pratiques évaluations dans le système éducatif Tchadien (Etude réalisée dans le cadre de la préparation du projet enseignement de Base IDA6 ) groupe de travail, 2000.
- **MEN-TCHAD**, Actes des Etats Généraux de l'Education Nationale, N'Djaména, 1994.
  
- **MESRS-TCHAD**, Rapport du groupe Thématique sur l'Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique pour le suivi de la Table ronde de Genève IV, N'Djaména , 1999
  
- **MEN-TCHAD**, Actes du séminaire diagnostic. Et anciens Techniques des Programmes de l'Enseignement Elémentaire, N'Djaména, 1993
  
- **MEN-TCHAD**, Etude de faisabilité pour la création d'un centre National des Currirula, N'Djaména, Mai 2001.
  
- **Philippe Perrenoud**, Pédagogie différenciée: des intentions à l'action, ESF Editeur 1997, 25, Rue Trusffant 75017 Paris.
  
- **Jacques Délors**, L'Education, un trésor est caché dedans, Rapport à l'UNESCO de la Commission Internationale sur l'Education pour le vingt et unième siècle . Editions Odile Jacob, 1996.
- **MEN** : Etude perspective / Bilan de l'Education en Afrique ( cas des expériences et actions réunions dans le système éducatif Tchadien Juillet 1999
- **MEN** : cellule Technique Sectorielle/ Education ( MEN) connaissance de l'impact des écoles communautaires et leur perspectives d'avenir dans le système éducatif, Mai 1991
- **MEN** : Réunion Sectorielle sur l'éducation et la formation " Diagnostic et , Stratégies " janvier 2000.
- **Cellule Technique Sectorielle /Education** ( MEN ) Etude Technique sur la Carte Scolaire, Juillet 1999.

